

**Procès-verbaux de la Ville de Hampstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
TENUE LE 6 AVRIL 2009 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE,  
30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD**

---

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur le maire William Steinberg, Madame la conseillère Bonnie Feigenbaum et Messieurs les conseillers Abraham Gonshor, Clifford Borden, Leon Elfassy, Michael Goldwax et David Sternthal, formant quorum sous la présidence du maire Steinberg.

**SONT AUSSI PRÉSENTS :** M. Richard Sun, directeur général et Me Chantal Bergeron, greffière, qui prend note des délibérations.

**1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2009-067

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Gonshor et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

2009-068

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

Sur proposition présentée par le conseiller Borden, appuyé par le conseiller Gonshor, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 mars 2009 soit adopté dans la forme soumise.

Adoptée

2009-069

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 774 SUR L'ADMINISTRATION  
DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS**

---

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Goldwax qu'il y aura, lors d'une prochaine séance du Conseil, adoption du règlement n° 774 sur l'administration des services d'aqueduc et d'égouts.

Tous les membres du conseil ont reçu copie du règlement n° 774 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2009-070

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 690-4 MODIFIANT DE  
NOUVEAU LE RÈGLEMENT N° 690 CONCERNANT LES NUISANCES**

---

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Gonshor qu'il y aura, lors d'une prochaine séance du Conseil, adoption du règlement n° 690-4 modifiant de nouveau le règlement n° 690 concernant les nuisances.

Tous les membres du conseil ont reçu copie du règlement n° 690-4 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2009-071

### **ADOPTION DES TARIFS DE RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL – ÉLECTION DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2009**

---

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales générales se tiendront le 1<sup>er</sup> novembre 2009 dans toute la province;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le président d'élection de la Ville devra embaucher du personnel pour cette élection générale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a intérêt à offrir une rémunération concurrentielle par rapport à celle des villes voisines afin d'assurer un personnel qualifié, efficace et fiable;

Il est proposé par le conseiller Borden, appuyé par la conseillère Feigenbaum et  
RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le conseil municipal adopte les tarifs de rémunération pour les membres du personnel électoral tels que spécifiés aux Annexes A et B joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée

2009-072

### **AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 453 CHEMIN DUFFERIN**

---

Il est proposé par le conseiller Elfassy, appuyé par le conseiller Borden et  
RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant **des plans et élévations pour un agrandissement sur deux étages à la résidence unifamiliale semi-détachée située au 453 chemin Dufferin** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 9 mars 2009, soit **approuvé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage n° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2009-073

### **AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 54 CHEMIN MERTON**

---

Il est proposé par le conseiller Elfassy, appuyé par le conseiller Borden et  
RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant **des plans et élévations pour un agrandissement de la résidence unifamiliale isolée située au 54 chemin Merton** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 9 mars 2009, soit **rejeté** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage n° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2009-074

### **AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 26, CHEMIN CRESSY**

---

Il est proposé par le conseiller Elfassy, appuyé par le conseiller Borden et  
RÉSOLU UNANIMEMENT :

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant **des plans et élévations pour la démolition de la résidence actuelle et la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée au 26, chemin Cressy**, et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 9 mars 2009, soit **rejeté** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage N° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2009-075

### **AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 2, CHEMIN HOLMDALE**

---

Il est proposé par le conseiller Elfassy, appuyé par la conseillère Feigenbaum et  
RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant **des plans et élévations pour la modification du solarium arrière existant** située au **2, chemin Holmdale** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 9 mars 2009, soit **rejeté** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage n°727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

### **Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 56 place Heath :**

*Aucune intervention.*

2009-076

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE DU 56 PLACE HEATH**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure pour le lot 2090388 situé au 56 place Heath, afin de permettre que la marge arrière existante soit à 6,5 m (21.4 pieds) au lieu de la marge minimum permise de 8,84 m (29 pieds); le tout conformément aux dispositions de l'article 6.4 du Règlement de zonage n° 727;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 9 mars 2009, a recommandé d'approuver la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par le conseiller Elfassy, appuyé par la conseillère Feigenbaum et  
RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le conseil municipal **approuve** la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour l'immeuble situé au 56 place Heath sur le lot 2090388.

Adoptée

2009-077

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE DU 92 CHEMIN HAMPSTEAD**

---

Il est proposé par le conseiller Borden, appuyé par le conseiller Elfassy et résolu unanimement de reporter ce sujet à une séance ultérieure du conseil.

Reportée

## **Procès-verbaux de la Ville de Hampstead**

2009-078

### **APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE MARS 2009**

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de mars 2009 a été soumise au Conseil.

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Borden et  
RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE la liste des déboursés pour la période du 26 février au 31 mars 2009, au montant de 1 713 749,73 \$, est par la présente approuvée.

Adoptée

2009-079

### **APPROBATION DU PAIEMENT DES FACTURES CONCERNANT DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'INSPECTION PAR CAMÉRA DES ÉGOUTS MUNICIPAUX**

Sur proposition dûment présentée par le conseiller Borden, appuyé par le conseiller Gonshor, il est RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le conseil municipal approuve le paiement des factures suivantes à Veolia Es Canada Services Industriels inc., suite à des travaux de nettoyage et d'inspection par caméra des égouts municipaux:
  - Facture N° 00505086 datée du 30 janvier 2009: 17 989,78 \$;
  - Facture N° 00507455 datée du 19 février 2009: 17 397,56 \$;
  - Facture N° 00507500 datée du 19 février 2009: 11 239,46 \$;
- QUE le certificat du trésorier n° 09-031, daté du 31 mars 2009, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2009-080

### **AUTORISATION DE NÉGOCIER ET DE SIGNER UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA VILLE DE MONTRÉAL-OUEST ET DE SIGNER LE CONTRAT POUR LE SERVICE TÉLÉPHONIQUE CENTREX DE BELL CANADA**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport préparé le 23 mars 2009 par le Chef de division des achats relativement aux avantages de conclure une entente intermunicipale avec la Ville de Montréal-Ouest et de signer un contrat de trois ans pour le service téléphonique Centrex de Bell Canada;

Il est proposé par le conseiller Borden, appuyé par la conseillère Feigenbaum et  
RÉSOLU UNANIMEMENT:

- D'autoriser le directeur général à négocier et à signer une entente intermunicipale avec leurs homologues de la Ville de Montréal-Ouest relativement au service téléphonique Centrex de Bell Canada;
- D'autoriser le Chef de division des achats de Hampstead à signer, pour et au nom des Villes de Hampstead et de Montréal-Ouest, le contrat avec Bell Canada pour le service téléphonique Centrex lequel est plus amplement détaillé ci-après :

#### **BELL CANADA**

Contrat de téléphonie Centrex au taux de 26,90 \$ par ligne par mois du 16 mai 2009 au 15 avril 2012 (tarifs sujets à changement par décision du C.R.T.C.);

Et

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE le certificat du trésorier n° 09-016, daté du 24 mars 2009, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2009-081

### **OCTROI DU CONTRAT POUR LE TRAÇAGE DE MARQUES SUR LA CHAUSSÉE – ANNÉE 2009**

---

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par invitation écrite pour le traçage de marques sur la chaussée – année 2009;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 27 mars 2009, celle de Marquage GB est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le conseiller Goldwax, appuyé par le conseiller Borden et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE, tel que recommandé par le Chef de division des achats, le contrat pour le traçage de marques sur la chaussée – année 2009, soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

#### **MARQUAGE GB**

Traçage de marques sur la chaussée (tel que spécifications)	10 207,00 \$
T.P.S. 5%	510,35 \$
T.V.Q. 7.5%	<u>803,80\$</u>
Grand total taxes incluses	11 521,15 \$

- QUE le certificat du trésorier n° 09-017, daté du 27 mars 2009, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2009-082

### **APPROBATION DE LA LISTE DES EMPLOYÉS AUXILIAIRES POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des noms des employés auxiliaires de mars 2009 préparée par la directrice des Services communautaires;

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Borden et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le conseil municipal approuve l'embauche des employés auxiliaires avec les taux horaires tels que spécifiés dans la liste de mars 2009 pour le département des Services communautaires.

Adoptée

2009-083

### **PROLONGATION DE CONTRAT DE TRAVAIL DE MADAME PAMELA DAOUST À TITRE DE « Responsable des communications », POSTE CADRE TEMPORAIRE**

---

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- De prolonger le contrat de travail de Madame PAMELA DAOUST à titre de « **Responsable des communications** » pour une période n'excédant pas douze (12) mois, et ce, aux conditions prévues dans le dossier confidentiel « Personnel » détenu dans le bureau du Directeur général;

## **Procès-verbaux de la Ville de Hampstead**

- D'autoriser le directeur des ressources humaines, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à l'exécution du contrat; et
- QUE le certificat du trésorier no 09-018, daté du 31 mars 2009 atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

### **2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2009-084

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le conseiller Borden et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

---

Dr William Steinberg, maire

---

Charles Ohayon, assistant-greffier